

En conséquence, les présentes sont pour vous enjoindre, à vous, ou aucun de vous, d'arrêter, immédiatement, le dit E. F. et de l'amener devant moi pour qu'il soit traité suivant la loi.

Témoin, mon seing et mon sceau, ce jour de
 , 18 .

J. S.

(Comme dans la sommation.)

(L. S.)

CÉDULE H.

Formule de mandat (warrant) pour saisir un vaisseau ou autre embarcation confisquée.

Bas Canada, }
 savoir: }

Aux constables et aux officiers de paix, officiers de milice,
 etc., de , ou actuellement dans
 de

Attendu qu'un certain (*désignez ici en peu de mots l'embarcation illégalement employée, et la nature de l'offense commise*) en contravention aux dispositions de l'acte de la chasse du Bas Canada, faites et passées en pareil cas ;

En conséquence, je vous enjoins, à vous, ou à aucun de vous, de saisir, immédiatement, le vaisseau (*ou l'embarcation*) ci-dessus désigné, d'en prendre possession, et de le mettre en ma garde immédiate, pour être fait ce que de droit.

Témoin, mon seing et mon sceau, ce jour de
 , 18 .

J. S.

(Comme J. P., magistrat stipendiaire, ou autre magistrat.)

(L. S.)

Cédules A. B. C. D. E. F. G. H. de 22 V. (1858) c. 103.—
Et voir quant au comté de Kamouraska seulement, 14, 15 V. c. 107.